

# COMPTE RENDU DE REUNION

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2013

L'an DEUX MILLE TREIZE, le VINGT et UN JANVIER à DIX-HUIT HEURES, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle « Respelido», sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEDA, Maire.

PRESENTS : DUVETTE M., WILTZIUS R., GAUTIER P., SERRIERE A., RUMEAU R.,  
AMOR S., BARRAS M., GELIN L., HERMITTE D., LAHURE A.  
MARCHISIO N., MARIN E., MULE M.

REPRESENTES : CARTON C. par PEDA J-C, METHIVIER D. par BARRAS M.

Secrétaire de séance : Mme WILTZIUS Renée

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal, qui a la demande de Madame Hermitte et Monsieur Gautier, doit être modifié dans la rubrique « informations »

### Inondations :

Mme Hermitte soulève le problème de propriétés inondées et non de « sa propriété »

Monsieur Rumeau répond qu'un devis estimatif s'élève à 66 000 euros « pour remédier aux inondations de sa propriété »

Madame Hermitte répond que les travaux effectués en 2012 par le Syndicat des Chemins ont aggravé la situation en orientant les eaux de la route vers sa propriété. Monsieur RUMEAU répond que l'existant a été remis à l'identique, ce qui n'a en rien modifié le pluvial.

### Création d'un groupe de travail :

Rajouter dans la phrase « un groupe de travail pour procéder **au contrôle** et à la vérification de la légalité des engagements communaux »

Rajouter dans la phrase « Monsieur Gautier dit que depuis le 3 décembre, le C.M....., qu'il est maintenant nécessaire de donner les autorisations adéquates au Maire, **au cas par cas**.

Monsieur Gautier souhaite que soit acheté un dictaphone, afin d'enregistrer les conseils municipaux, ce qui éviterait les problèmes de retranscription

D'autre part :

Madame Hermitte demande à rajouter la question suivante :

Etude de faisabilité avec la Crèche de Sainte-Anastasia

Monsieur Gautier demande à rajouter la question suivante :

Modification des Arrêtés de délégation des Adjoints

Ce qui est accepté par le Conseil Municipal

# ORDRE DU JOUR

## 1. CONVENTION ODELVAR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de l'autoriser à signer la convention de prestation pour l'organisation de l'accueil de loisirs.

Il rappelle que cette organisation se fera de la manière suivante :

- petites vacances scolaires (Février – Toussaint – Printemps) : Commune de Forcalqueiret,
- 5 semaines d'été : Commune de Sainte Anastasie,

le coût de la journée par enfant étant fixé à 28.60 €.

***Le conseil Municipal approuve à l'unanimité***

## 2. CONVENTION A.I.S.T.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention de service de santé au travail AIST 83

***Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.***

## 3. INDEMNITES CONSEIL COMPTABLE

Monsieur le Maire expose que, suite à l'arrivée du nouveau receveur à la Trésorerie de La Roquebrussanne, le Conseil Municipal avait décidé de lui attribuer une indemnité dite de conseil le 8 novembre 2011, sachant que ces prédécesseurs en bénéficiaient. Il convient pour l'année 2012 d'allouer à Mme la Perceptrice la somme de 542.91 € (montant brut).

***Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.***

## 4. APPEL A PROJETS 2013

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de présenter la candidature de la commune de Forcalqueiret aux actions éligibles au fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'année 2013. L'appel à projets correspond au souhait du Conseil Municipal d'installer dans le centre village un système de vidéo-protection, l'une des orientations d'emploi donnée par le secrétariat général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance.*

***Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité***

## 5. AUTORISATION PV BORNAGE LES MARINS

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le plan de bornage effectué par Monsieur Xavier HENNEBICQUE, Géomètre Expert pour le compte des propriétaires de la parcelle C n° 371, sise quartier les marins et voisine de la parcelle C n° 375 appartenant à la commune.

***Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.***

## 6. PARTICIPATION REGIONALE « avenue de la Libération »

Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer sur la demande d'intervention financière faite auprès de la Région. Le Conseil Régional demande en pièce complémentaire la délibération du Conseil Municipal sollicitant la participation régionale qui concerne l'aménagement de l'avenue de la Libération et non le budget eau et assainissement.

***Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.***

## **7. INFORMATIONS DIVERSES**

### - Surveillance Cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil que de part les textes en vigueur concernant la surveillance des enfants à la cantine, il est nécessaire de renforcer le personnel.

Il propose d'étudier de futures embauches, soit par le biais des contrats aidés, soit par une convention avec l'Odél Var

Mme Hermitte souhaite que l'on se renseigne aussi sur les Contrats d'apprentissage

Monsieur Duvette souhaite que la priorité soit donnée aux candidatures de Forcalqueiret.

### - Crèche de Sainte Anastasie

Le Conseil Municipal confie à Mme Hermitte et Mme Gelin, d'étudier la faisabilité de crèche avec Sainte-Anastasie

### - Modification des arrêtés de délégations aux Adjointes

Par arrêtés municipaux du 14 avril 2008, certaines délégations avaient été données aux 5 adjoints, en cas d'absence de Monsieur le Maire

A ce jour, il est proposé de donner les délégations de signature aux adjoints de la manière suivante :

M. DUVETTE - Urbanisme- Environnement – Associations

R. WILTZIUS – CCAS - Famille – Social – Ecoles – Cimetière – Legs – Logements locatifs

P. GAUTIER - Finances – Communication – technologie nouvelle

A. SERRIERE – Fêtes et Cérémonies - CCFF – Locations de Salles

R. RUMEAU – Travaux neufs et entretien – Matériel/mobilier – Chemins – eau/assainissement

Les engagements de dépenses pourront être faits dans le strict respect des budgets votés, une fois validé par l'adjoint aux finances, ou par le Maire.

**La séance est levée à 19 heures 30**

**Le Maire**

**Jean-Claude PEDA**

**La séance est levée à 19 Heures 30**

**Le Maire,  
Jean-Claude PEDA**